

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des obligations, Partie générale (4DR1056)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	
Bachelor en droit accéléré	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	
Préalable au master en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

CARRON Blaise, Professeur ordinaire; BERGMANN Isaac, Assistant-doctorant; CORTHAY Gaëtan, Assistant-doctorant

Contenu

Le cours étudie les rapports juridiques entre débiteur et créancier d'une obligation. Il traite ainsi des fondements du droit des obligations, de la formation, des effets (exécution et inexécution), de l'extinction, du transfert et des modalités des obligations, ainsi que de la pluralité des parties. La matière présentée est réglée pour l'essentiel dans la Partie générale du Code des obligations.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 3 heures, qui porte aussi bien sur la matière du présent cours que sur celle du cours de responsabilité civile dispensé sous la responsabilité du Prof. Christoph Müller. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec eux-elles l'édition de la Chancellerie fédérale du CC, du CO et des lois spéciales traitées en cours (p. ex. LCD, LFus) dans une langue officielle. Les textes peuvent comprendre uniquement des soulignages et des surlignages ainsi que des renvois à la jurisprudence et renvois internes chiffrés. Les signets (de séparation uniquement) sont également autorisés, pour autant qu'ils ne contiennent aucune autre information que celle d'indiquer un emplacement.

Modalités de rattrapage

Se référer au Règlement d'études et d'examens de la Faculté

Documentation

La documentation se compose de deux ouvrages de référence selon les indications données en début de cours. Les autres supports de cours (lectures préparatoires supplémentaires, présentations PowerPoint, recueil d'arrêts) seront disponibles sur Moodle, selon les indications données en début de cours.

Pré-requis

Pas de prérequis

Forme de l'enseignement

Le cours est donné en plenum. Des séances d'exercices ont lieu régulièrement et illustrent les thèmes abordés en cours. Les étudiant-e-s doivent également présenter en groupe des cas pratiques, ou des arrêts tirés de la jurisprudence fédérale ou cantonale.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Expliquer et synthétiser un point de vue
- Expliquer les principes, les concepts et les instruments généraux du droit des obligations
- Convaincre de la pertinence d'un raisonnement juridique
- Analyser et schématiser des jurisprudences illustrant les institutions étudiées
- Décrire la théorie générale des obligations, avant tout en droit suisse et dans la perspective des obligations contractuelles
- Résoudre des situations concrètes en appliquant les connaissances acquises

Compétences transférables

- Présenter une analyse critique fondée et éclectique

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des obligations, Partie générale (4DR1056)

- Gérer des projets
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Concevoir une analyse critique